

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le

ID : 034-213402118-20231219-0472023-DE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT HÉRAULT

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE
DE LE POUJOL-SUR-ORB

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 15

Ayant pris part à la délibération :

Date de la convocation : 13/12/2023

Date d'affichage :

DÉLIBÉRATION N° 047-2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le dix neuf décembre à 18 heures 30,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Yves ROBIN, maire.

Présents : Lucienne ANDRIEU, Séverine ARGELLIES, Patricia ARNOLD, Jean-Luc CARMINATI, Guillaume CIANCIO, Bernadette GUIRAUD, Marie-France MAUREL, André RIGAL, Yves ROBIN, Laurent RUDELLE, et Fabien SCHURRER.

Absents : Cindy CIECIERSKI, Christine FERRET, Christophe MAUREL et Malvine MORERA

Pouvoirs : Cindy CIECIERSKI qui donne pouvoir à Séverine ARGELLIES
Christine FERRET qui donne pouvoir à Lucienne ANDRIEU
Christophe MAUREL qui donne pouvoir à Marie-France MAUREL
Malvine MORERA qui donne pouvoir à Patricia ARNOLD

Marie-France MAUREL a été nommée secrétaire de séance, conformément à l'art. 2121-15 du CGCT.

SIGNATURE CONTRATS DE PRÊTS

VU le Code Général des collectivités territoriales

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une consultation a été faite pour souscrire un contrat de prêt de 250 000 euros ainsi qu'un prêt relais à court terme de 150 000 €, destinés à financer la déconstruction de la maison de retraite.

Cette déconstruction se rajoute au projet initial « revitalisation centre ancien tranche 2 ». En effet, les travaux de ces deux projets étant importants, il est préférable qu'ils soient exécutés en même temps afin de minimiser les nuisances au cœur du village.

A l'issue de cette consultation, la proposition de la Banque Postale concernant le prêt de 250 000 € est la plus intéressante et se décline ainsi :

Objet : Financement des investissements
Montant : 250 000 euros
Durée du prêt : 15 ans
Échéances : constantes
Taux d'intérêt annuel fixe : 3.95 %
Périodicité : trimestrielle
Frais de dossier : 0.20% du montant du contrat de prêt

A l'issue de cette consultation, la proposition du Crédit Mutuel concernant le prêt relais de 150 000 € est la plus intéressante et se décline ainsi :

Objet : Prêt relais
Montant : 150 000 euros
Durée du prêt : 24 mois
Taux d'intérêt annuel fixe : 4.10 %
Périodicité : mensuelle
Frais de dossier : 500 euros

**Le Conseil Municipal, Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré,
Par 15 voix, POUR, 0 VOIX Contre, 0 ABSTENTION à l'unanimité des membres présents**

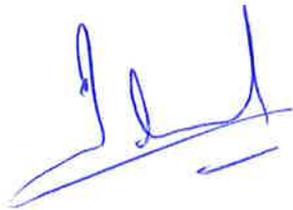
ACCEPTE l'offre de financement à taux fixe présentée par la Banque Postale pour le prêt de 250 000 € telle que ci-dessus détaillée

ACCEPTE l'offre de financement proposée par le Crédit Mutuel pour le prêt relais de 150 000 € telle que ci-dessus détaillée

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

INDIQUE que les crédits sont inscrits au budget par décision modificative numéro 2.

Le secrétaire de séance
Marie-France MAUREL



Ainsi fait et délibéré.
Pour extrait conforme,
Yves ROBIN, maire



Le maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.